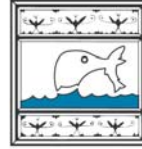




**CONSEIL DES INNUS  
DE PAKUA SHIPU**



256 P  NP  DM94

Projet d'aménagement d'un complexe  
hydroélectrique sur la rivière Romaine  
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord 6211-03-005

## **PROJET HYDROÉLECTRIQUE DU COMPLEXE DE LA RIVIÈRE ROMAINE**

**Mémoire du Conseil des Innus de Pakua Shipu et du Conseil des Innus de Unamen Shipu**

**Soumis à la Commission Conjointe Fédérale Provinciale**

**Audiences publiques du BAPE  
Décembre 2008**

## **TABLES DES MATIÈRES**

	<b>Pages</b>
<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Partie I</b>	
<b>Nos communautés</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Unamen Shipu et Pakua Shipi</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Nitassinan Mamit</b>	<b>5</b>
<b>1.3 Entente Unamen Pakua 2008</b>	<b>6</b>
<b>Partie II</b>	
<b>Réponses d'Hydro-Québec</b>	<b>7</b>
<b>2.1 Occupation territoriale passée, présente et future</b>	<b>8</b>
<b>2.2 Méthode et méthodologie : Entrevues</b>	<b>8</b>
<b>2.3 Sédentarisation</b>	<b>8</b>
<b>2.4 Mode de vie</b>	<b>9</b>
<b>2.5 Hydro-Québec prend bonne note des commentaires</b>	<b>9</b>
<b>2.6 Employabilité et formation</b>	<b>10</b>
<b>2.7 Toponymie</b>	<b>11</b>
<b>2.8 Problèmes sociaux, psychosociaux et de santé</b>	<b>11</b>
<b>2.9 Route d'accès</b>	<b>12</b>
<b>2.10 Caribous forestiers</b>	<b>12</b>
<b>2.11 Lignes de transmission</b>	<b>13</b>
<b>2.12 Projet de la partie inférieure du fleuve Churchill</b>	<b>13</b>
<b>2.13 Territoire du Labrador</b>	<b>14</b>
<b>Conclusion</b>	<b>14</b>

## **Préambule**

Bien que les Conseils des Innus de Pakua Shipi et de Unamen Shipu, au nom des membres de leur communauté respective, aient conclu avec Hydro-Québec une entente sur les répercussions et avantages (**Entente Unamen Pakua 2008**) dans le cadre du projet de développement hydroélectrique du complexe de la rivière Romaine, il n'en demeure pas moins que nos deux collectivités continuent de manifester des inquiétudes et des préoccupations par rapport à ce projet.

Ces inquiétudes et préoccupations majeures sont d'autant plus d'actualité du fait que nous ne sommes pas satisfaits des réponses d'Hydro-Québec à plusieurs de nos questions, évoqués au sein des commentaires écrits adressés à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs du gouvernement du Québec (MDDEP). (**Projet de Complexe hydroélectrique de la Rivière Romaine : Analyse préliminaire de Conformité de l'Étude d'Impacts. Préparée par : Conseil des Innus de Pakua Shipi, Conseil des Innus de Unamen Shipu : Mai 2008**)

## **Introduction**

Notre mémoire est constitué de deux parties.

Dans la première partie du mémoire, nous allons présenter nos communautés ainsi que le contexte géopolitique Innu de Mamit Innuat (Innus de l'Est).

La deuxième partie, quant à elle, est consacrée aux réponses d'Hydro-Québec à nos questionnements sur son projet. On retrouve intégralement nos questions et les réponses d'Hydro-Québec dans le Volume 2 : Réponses aux questions et commentaires de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale : Questions A-12 à A-38, Hydro Québec Production, Juin 2008.

## **PARTIE 1**

### **NOS COMMUNAUTÉS**

#### **1.1 Unamen Shipu et Pakua Shipi**

Le Conseil des Innus de Unamen Shipu et le Conseil des Innus de Pakua Shipi représentent les intérêts des membres des communautés de Unamen Shipu et de Pakua Shipi. La communauté de Unamen Shipu est située sur la Basse Côte-Nord à moins de 90 km à l'est de la rivière Nutashkuan. La route 138 se terminant à Pointe Parent, la communauté de Unamen Shipu n'est pas reliée par le réseau routier québécois. Les seuls liens sont le lien aérien et le lien maritime. La population totale de Unamen Shipu est de 1000 personnes.

Quant à elle, la communauté de Pakua Shipi est située à plus de 180 km à l'est de la communauté de Unamen Shipu. Encore une fois, cette communauté n'est pas reliée au réseau routier québécois. Comme pour la communauté de Unamen Shipu, elle est desservie par un lien aérien et un lien maritime. La population de Pakua Shipi est de 300 personnes.

Les Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi font partie de la grande nation innue. Neuf communautés au Québec et deux communautés au Labrador forment la nation innue. Les communautés innues au Québec sont Mashteuiasht, Essipit, Pessamit, Uashat mak Maniutenam, Matimekush Lac John, Ekuanitshit, Nutashkuan, Unamen Shipu et Pakua Shipi. Les communautés innues du Labrador sont Sheshatit et Natuashish.

À l'intérieur de la nation innue, il y a Mamit Innuat (Innus de l'Est). Quatre communautés constituent Mamit Innuat. Les communautés de Ekuanitshit (Mingan), Nutashkuan (Natashquan), Unamen Shipu (La Romaine) et de Pakua Shipi (St-Augustin) forment Mamit Innuat. Toutes ces communautés partagent une histoire commune, un territoire commun (Nitassinan Mamit) et une langue commune. Relativement à la langue, bien qu'elles partagent la même langue que les autres communautés innues du Québec et du Labrador, elles partagent le même dialecte (Mamit).

Dans les années 80 et 90, toutes les communautés innues du Québec étaient représentées au niveau des négociations territoriales et gouvernementales par le Conseil des Atikamekws et des Montagnais (CAM).

Après la dissolution du CAM en 1994, les quatre communautés de Mamit Innuat se sont regroupées au sein de l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit (AMPM) pour poursuivre la négociation territoriale et gouvernementale. Les communautés ont alors défini un territoire commun Nitassinan Mamit à l'intérieur du grand territoire (Nitassinan) de la nation innue. Ce territoire a été défini comme étant la partie orientale du Nitassinan à l'est de la communauté de Uashat mak Maniutenam.

De plus, pendant les activités de la négociation territoriale et suite à une large consultation à laquelle ont participé les membres des communautés de Mamit, l'AMPM s'est dotée en septembre 2000 d'une constitution qui a été approuvée par les membres des communautés et entérinée par les chefs Jean-Charles Piétacho d'Ekuanitshit, Edmond Mesténapéo de Unamen Shipu et Marcel Lalo de Pakua Shipi. Cette constitution est à l'effet que le territoire Nitassinan Mamit est commun, qu'il y a un seul gouvernement (Mamit Innuat Tshishe Utshimau) et qu'il n'y aura qu'une seule compensation pour l'ensemble des communautés.

Par la suite, pour des considérations politiques, la communauté de Nutashkuan s'est retirée de l'AMPM. Les autres communautés Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi, ont poursuivi les négociations territoriales avec les gouvernements fédéral et provincial sans toute fois régler la question territoriale avec la communauté de Nutashkuan.

Malgré le départ de Nutashkuan, il n'en demeure pas moins que les liens entre les membres des communautés de Mamit sont très forts. Plus récemment, pour encore une fois des considérations politiques, les communautés de Unamen Shipu et Pakua Shipi se sont retirées de l'AMPM. Malgré ces dissensions politiques, les membres des communautés de Mamit maintiennent des liens très étroits et cela en raison des liens de parenté et des mariages entre les membres de ces communautés. La conviction des membres des communautés relativement à l'appartenance à Mamit Innuat est très importante.

C'est dans ce contexte que le leadership de Mamit a, dès les débuts du projet de complexe de la rivière Romaine, décidé d'entreprendre les discussions avec le promoteur Hydro-Québec de façon conjointe. Les quatre communautés se sont regroupées autour de la corporation Nishipimenan.

Malheureusement, il y a eu dissension et les communautés ont entrepris les discussions avec le promoteur Hydro-Québec séparément. Le Conseil des Innus de Nutashkuan a négocié une entente avec Hydro-Québec et en est venu à une entente (Entente Nanemessu-Nutashkuan) en juillet 2008.

Nous, Conseil des Innus de Unamen Shipu et Conseil des Innus de Pakua Shipi, avons entrepris des discussions avec Hydro-Québec pour finalement en arriver à une entente sur les répercussions et avantages (**Entente Unamen Pakua 2008**) en octobre 2008.

Quant à elle, principale communauté concernée, Ekuanitshit a négocié une entente avec le promoteur Hydro-Québec et en est venue à une entente de principe vers la fin du mois d'octobre 2008.

## **1.2 Nitassinan Mamit**

Le projet de complexe de la rivière Romaine est situé sur le Nitassinan Mamit. Hormis la communauté de Nutashkuan qui a rejoint le Conseil tribal de Mamuitun pour les fins de la négociation territoriale globale, le territoire concerné par le projet est le Nitassinan Mamit.

Le territoire sur lequel le promoteur Hydro-Québec se propose de réaliser le projet de complexe de la rivière Romaine est sur le Nitassinan Mamit. Bien que nos communautés reconnaissent que la communauté la plus impactée et la communauté de Ekuanitshit, il n'en demeure pas moins que nous sommes tout autant préoccupés par ce projet. Le Nitassinan Mamit n'a jamais fait l'objet d'une cession ou d'un abandon de notre part. Il n'a pas non plus fait l'objet d'un règlement par l'entremise de la négociation territoriale et gouvernementale. Par ailleurs, le gouvernement fédéral refuse à ce moment de reprendre le processus de négociation territoriale et gouvernementale avec nos communautés. Quant au gouvernement provincial, il estime que le gouvernement fédéral doit participer au processus de négociation territoriale pour régler cette question.

Bien qu'Hydro-Québec soit d'avis qu'il ne lui revient pas de discuter et de régler la question territoriale, cette question demeure pertinente. Le gouvernement du Québec doit prendre ses responsabilités et négocier un règlement acceptable de la question territoriale. À cet effet, Terre-Neuve Labrador vient de s'entendre avec nos frères du Labrador sur le projet de la partie inférieure du fleuve Churchill. En effet, Innu Nation, Conseil tribal représentant les deux communautés innues du Labrador, a signé une entente de principe avec le gouvernement provincial de Terre-Neuve Labrador. Cette entente bipartite est un prélude à l'entente tripartite finale de la négociation territoriale et gouvernementale. Cela démontre qu'il est possible, avec de la bonne foi et de la volonté, de négocier et de régler la question fondamentale des droits territoriaux des Premières Nations.

Nous affirmons haut et fort nos droits territoriaux sur Nitassinan Mamit. Nous reconnaissons dans le contexte que la communauté de Ekuanitshit sera la communauté la plus impactée mais les membres de nos communautés sont concernés par le projet de barrages sur la rivière Romaine. Plusieurs membres de nos communautés ont démontré leurs préoccupations pour le projet de complexe de la rivière Romaine tout au long du processus de négociation dans le cadre d'assemblées publiques.

Même si le contexte politique actuel ne se prête pas à un règlement de la question territoriale, il y a toujours possibilité de le faire avec de la bonne volonté de toutes les parties concernées.

### **1.3 Entente Unamen Pakua 2008**

Nous avons fait le choix de négocier une entente pour le projet de complexe de la rivière Romaine pour bénéficier des avantages que procure une entente. L'objectif est de nous permettre de disposer d'outils afin de nous développer au niveau socio-économique. L'entente est sensé nous donner une opportunité en terme de formation, d'emploi et de contrats. L'entente va aussi encourager la poursuite des activités traditionnelles.

Nous avons entrepris les discussions menant à une entente en novembre 2007. Comme les communautés ne disposent pas de financement pour négocier adéquatement, Hydro-Québec a accepté de nous avancer des montants afin que nous puissions négocier. Sans les avances d'Hydro-Québec, nous n'aurions pu mener à bien les négociations.

Nous étions représentés à la négociation par des comités de négociation représentant chacune de nos deux communautés. Nous avons régulièrement tenu des rencontres de négociations. Finalement, nous en sommes venus à une entente de principe en juillet 2008.

Nos communautés sont constamment en difficulté financière principalement en raison du sous-financement du gouvernement fédéral. Nos communautés sont constamment aux prises avec des demandes de la part des membres des communautés. Nous n'avons aucun moyen de soutenir le développement économique dans nos communautés. Le financement pour des programmes de formation professionnelle est pratiquement inexistant. Nous faisons face à des défis importants. Comment s'assurer que les

membres des communautés seront formés et arriveront à devenir autonomes sans le financement.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons accepté de négocier une entente afin de soutirer le maximum pour que nous puissions nous donner des outils pour nous développer. La survie de nos communautés en dépend. Nous sommes placés dans une situation où nous devons choisir entre survivre et protéger le territoire. Voici un des effets pervers de la sédentarisation. De peuple nomade fier, autonome et indépendant, nous sommes devenus, un peuple sédentaire et dépendant des gouvernements externes.

Tous nos principes et nos valeurs de conservation, de préservation et de protection du territoire souffrent de notre volonté de survivre dans une société contemporaine où il faut travailler pour s'assurer d'un gagne-pain. Nos valeurs nous dictent de protéger le Nitassinan Mamit mais notre nouvelle réalité nous oblige à signer une entente afin d'en bénéficier le plus possible. Il y a encore beaucoup de membres qui pratiquent les activités traditionnelles mais peu arrivent à en tirer une subsistance adéquate.

**L'Entente Unamen Pakua 2008** devrait nous permettre, en partie seulement, de soutenir notre développement socio-économique, nos besoins en formation et nos activités traditionnelles. L'entente est constituée de fonds de développement économique, de fonds de formation et de fonds des activités traditionnelles. Des dispositions relativement aux contrats devraient aussi nous permettre de bénéficier de retombées économiques.

Le contexte de notre négociation avec Hydro-Québec ne nous a permis que de façon très minimale d'exprimer nos préoccupations et de voir nos préoccupations environnementales répondues de façon adéquate. Notre participation aux suivis environnementaux ne sera pas très importante. La raison invoquée par Hydro-Québec a toujours été la même, nous ne sommes que très peu concerné par le projet et le projet n'aura pas beaucoup d'impact sur nos communautés. Hydro-Québec aura ignoré jusqu'à la fin les préoccupations exprimées par les membres de nos communautés.

## **PARTIE 2**

### **RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC**

Comme nous venons de le mentionner, au sein de notre préambule, nous continuons d'avoir des inquiétudes et des préoccupations majeures vis-à-vis ce projet de développement hydroélectrique.

En l'occurrence, les réponses d'Hydro-Québec, particulièrement sur les impacts engendrés par son projet sur les milieux humains, sont soit insatisfaisantes soit nulles.

## **2.1 Occupation territoriale passée, présente et future**

Du fait qu'Hydro-Québec réfute l'occupation et l'utilisation passée, présente et future par les Innus de Pakua Shipi et de Unamen Shipu de la zone d'étude du projet, il a été légitime de notre part de questionner Hydro-Québec sur ses prétentions.

Hydro-Québec nous répond, laconiquement, qu'il n'est pas possible de faire la démonstration de cette occupation et utilisation le tout en argumentant que « On peut simplement dire qu'aucune donnée historique ou issue de la tradition orale ne mentionne une utilisation de la zone d'étude à partir des communautés de Unamen Shipu et de Pakua Shipi ».

Il s'agit d'une affirmation gratuite reposant sur seulement quelques données d'entrevues recueillies dans les deux communautés par les chercheurs mandatés par Hydro-Québec. Il appert évident qu'Hydro-Québec a considéré avec légèreté cette importante problématique en se basant sur quelques données ponctuelles.

Hydro-Québec ne considère pas, non plus, le fait qu'une route d'accès sera construite, laquelle permettra aux Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi d'accentuer leur présence sur cette portion du Nitassinan Mamit.

Le déni de ces faits par Hydro-Québec lui permet d'écarter et d'ignorer nos deux communautés des mesures de suivi environnemental concernant ce projet.

## **2.2 Méthode et méthodologie : entrevues**

Nous avons questionné Hydro-Québec sur le fait qu'il n'y ait pas eu d'entrevues individuelles et sur le fait que les Innus de Pakua Shipi et de Unamen Shipu, vivant à l'extérieur des communautés, ont totalement été ignorés dans le processus de consultation.

Hydro-Québec répond qu'il a préféré fonctionner par des entrevues collectives et par sondage en s'appuyant sur « le souci d'homogénéité des participants ». L'homogénéité d'un groupe de participants à des entrevues collectives enlève, parfois, aux personnes présentes l'opportunité de s'exprimer sur leur véritable conviction. En ce sens, les chercheurs mandatés par Hydro-Québec auraient dû, aussi, tenir des entrevues individuelles car celles-ci se déroulent à un rythme différent tout en offrant la possibilité de recueillir des informations plus valides que lors d'entrevues collectives.

## **2.3 Sédentarisation**

Hydro-Québec prétend qu'il y a eu abandon du mode ancestral de subsistance. Lorsque nous posons la question découlant de cette prétention, on nous répond subtilement que « La formulation abandon du mode ancestral de subsistance n'est pas synonyme d'abandon du mode de vie ancestral ». Nous demandons à Hydro-Québec de bien



vouloir expliquer aux Innus, selon les concepts linguistiques Innus, ce genre de réponse sibylline.

Sur ce questionnement sur « l'abandon » et bien que l'**Entente Unamen Pakua 2008** prévoit certains fonds pour la pratique des activités traditionnelles des Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, il est à se demander : Ces fonds seront-ils adéquats pour une sédentarisation accrue des Innus par la présence d'un énorme chantier sur Nitassinan Mamit et par la vision des Innus, d'une dépossession territoriale en termes d'imaginaire collectif, de culture collective et d'appartenance à Nitassinan Mamit?

Hydro-Québec reconnaît que « la construction de camps et projets industriels ont fortement contribué à la sédentarisation des Innus ». Nous voudrions que cette reconnaissance se fasse beaucoup plus évidente et qu'elle influe d'une manière plus substantielle sur la pratique d'utilisation des ressources et de fréquentation de Nitassinan Mamit par les Innus.

Quant à nous, toutes les prétentions d'Hydro-Québec concernant « l'abandon » et autres prétentions, servent à minimiser les impacts du projet en la matière et donc à minimiser les compensations reliées à ces domaines.

#### **2.4 Mode de vie**

À nos questions relevant des contraintes imposées par des tiers sur le mode de vie des Innus et à notre demande de justification quant à l'affirmation gratuite d'Hydro-Québec que « la majorité des Innus reconnaissent qu'ils ont perdu une pratique de leurs connaissances reliées au territoire et abandonné la pratique intégrale de leur mode de vie ancestrale » ( Hydro-Québec Production : Complexe de la Romaine : Études d'impact sur l'environnement : Volume 6 : Milieu humain-Communautés Innu et archéologie. P.41-5, Décembre 2007, Hydro-Québec se contente d'un irrespectueux « Hydro-Québec prend bonne note de vos commentaires ».

Par ailleurs, Hydro-Québec se contredit car il affirme qu'à Unamen Shipu, par exemple, 77% des répondants manifestent « une des choses les plus importantes dans la vie est d'avoir accès au territoire ou à ses ressources. » (Hydro-Québec Production : Complexe de la Romaine : Études d'impacts sur l'environnement : Volume 6 : Milieu humain – Communautés Innu et archéologie : P.41-6, Décembre 2007. Il faudrait qu'Hydro-Québec démontre plus de conséquence dans ses raisonnements et affirmations.

#### **2.5 Hydro-Québec prend bonne note des commentaires**

Comme nous venons de le spécifier ce genre de réponse est des plus irrespectueuses envers nos collectivités et envers la somme de travail que nous avons fournie dans le cadre des études d'impacts d'Hydro-Québec.

Qu'il s'agisse d'avoir eu seulement trois entretiens à Pakua Shipi sur la fréquentation de la zone d'étude, qu'il s'agisse d'un lien intrinsèque entre les communautés Innues de

Mamit Innuat, qu'il s'agisse de liens entre les communautés d'Innu Nation avec les communautés Innues de Mamit Innuat sur la zone concernée, qu'il s'agisse du fait de l'ouverture de ce territoire à de nombreux tiers, provoqué par le projet d'Hydro-Québec : Hydro-Québec fait fi de tous nos questionnements en la matière, en adoptant un fin de non-recevoir à nos questions.

Nous demandons à la Commission conjointe et à ses nombreux spécialistes leurs opinions et le type de recommandations qui sera effectuée en fonction de cette mauvaise foi, manifestée par Hydro-Québec.

## **2.6 Employabilité et formation**

À nos questions concernant les logements et les équipements communautaires, Hydro-Québec se réfugie derrière l'**Entente Unamen Pakua 2008** laquelle contient un fond de développement économique et communautaire pour les communautés. Ce fond bien qu'il ait été négocié et conclu avec Hydro-Québec ne satisfera jamais tous les besoins en la matière.

Si on considère les profits et bénéfices qui seront engendrés par l'exploitation des ressources hydroélectriques attenantes à ce projet, Hydro-Québec a le devoir et la responsabilité morale de pallier à des insuffisances qui auraient pu être conclues dans le cadre de l'**Entente Unamen Pakua 2008**.

Au niveau de la formation, nous avons questionné à plusieurs reprises Hydro-Québec sur le fait qu'il n'y aurait qu'un seul conseiller Innu en emploi pour le projet. Tout au long de notre démarche avec Hydro-Québec, nous avons affirmé et insisté sur le fait que l'embauche d'un seul conseiller Innu en emploi pour les quatre communautés de Mamit Innuat était dérisoire.

Inlassablement, Hydro-Québec se réfugie sur différents modèles qui ont été développés chez la Nation Crie, chez la Première Nation Innue de Mashteuiasht (Projet Péribonka) et autres projets.

Dans un premier temps, il faut savoir que la Nation Crie possède de solides expériences et expertises dans le domaine de la construction de barrages hydroélectriques par Hydro-Québec.

Rien ne garantit que le modèle Cri, ou bien celui du barrage de Péribonka, soient des modèles exportables chez les Innus de Mamit. Les Innus de Mamit sont les seuls à pouvoir prétendre et déterminer leurs besoins, en termes d'emplois et en termes de supports techniques, par le biais de plusieurs conseillers Innus en emploi.

**Encore une fois et malgré ses expériences en milieu des Premières Nations, Hydro Québec ignore que ce n'est pas la carte qui fait le territoire mais le territoire qui fait la carte.**

## **2.7 Toponymie**

À notre questionnement sur la place qui a été réservée à la toponymie Innue, Hydro-Québec ne nous répond pas. C'est une question qui aurait dû être traitée avec ampleur, du fait de la place qu'occupe la toponymie Innue, dans les traditions, le savoir Innu et la transmission des connaissances. Hydro-Québec ne s'est pas sensibilisé et n'a fait aucun effort pour reconnaître ce patrimoine unique Innu.

## **2.8 Problèmes sociaux, psychosociaux et de santé**

Nous avons posé toute une panoplie de questions à Hydro-Québec concernant ce registre : Pratiques alimentaires pour les Innus sur le chantier, formes de violence intra et extra familiales qui sont en présence dans les communautés, tout en considérant, aussi, les risques d'aggravation de ces problématiques provoquées par le projet dans les communautés et sur le chantier, surconsommation de drogues et d'alcool sur le chantier et dans les communautés, mesure de prévention et de postvention, usage abusif de médicaments, comportements dépressifs sur le chantier et dans les deux communautés, infrastructures et services sanitaires sur le chantier, services alternatifs Innus, union de fait, grossesse hors-mariage, séparations et divorces, célibat et statut du mariage, délinquance et criminalité sur le chantier et dans les communautés, diminution de l'entraide, augmentation des conflits et phénomène des rumeurs.

À tous ces importants et nécessaires questionnements, Hydro-Québec consacre ses réponses uniquement en fonction de la vie des Innus sur le chantier. Il déclare qu'il prendra certaines mesures concernant toutes ces problématiques en regard de la vie sur le chantier. Certaines mesures semblent adéquates mais la présence d'une seule infirmière sur le chantier nous semble tout à fait irresponsable de la part d'Hydro-Québec.

Nous répliquons aux réponses d'Hydro-Québec par les constatations suivantes :

Les chercheurs, mandatés par Hydro-Québec, ont largement commenté, dans leurs études, la présence de nombreux problèmes de santé, sociaux et psychosociaux dans les communautés d'Unamen Shipu et de Pakua Shipi. Malgré ces faits et au risque de se répéter Hydro-Québec ignore les réelles répercussions engendrées par son projet dans les deux communautés.

Suite à nos questionnements, Hydro-Québec nous renvoie à l'**Entente Unamen Pakua 2008**, laquelle contient des fonds pour le développement économique et communautaire et tout cela répartie au cours de certaines périodes sur une durée de 50 ans. Si Hydro-Québec avait considéré sérieusement et avait été sensible à toutes ces problématiques présentes dans les communautés, il aurait dû développer une méthodologie et une méthode pour effectuer des analyses projectives en la matière et ce, à court terme, à moyen terme et à long terme.

En tout état de compte, Hydro-Québec a ignoré toutes nos questions sur ces impacts dans nos communautés, impacts provoqués par son projet de développement hydroélectrique de la Rivière Romaine.

Il est évident qu'Hydro-Québec considère l'**Entente Unamen Pakua 2008** conclue comme une panacée universelle à tous les problèmes engendrés par son projet de développement hydroélectrique, qui vont et qui pourraient survenir dans nos deux communautés.

Il faudrait qu'Hydro-Québec soit obligé d'être sensibilisé à de telles préoccupations et inquiétudes concernant ces problématiques, tout en évitant de nous répondre qu'il en prend bonne note.

## **2.9 Route d'accès**

Notre questionnement à ce sujet portait sur les impacts possibles sur l'utilisation des secteurs côtiers par les Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi, par leur utilisation des rivières et des lacs affectée par le projet situés dans la zone d'étude et dans ses zones adjacentes, par les activités de développement de la villégiature par les non autochtones du secteur, par les activités de chasse aux oiseaux migrateurs, les activités de pêches et de cueillette des Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi.

Encore une fois, Hydro-Québec entonne son refrain sur le fait que les Innus d'Unamen Shipu et de Pakua Shipi ne sont pas concernés par cette zone d'étude.

Hydro-Québec ne comprend pas que le désenclavement de la zone d'étude reliée à son projet, par le biais de l'érection d'une route d'accès, provoquera une présence accrue des Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi dans la dite zone.

## **2.10 Caribous forestiers**

Nous avons questionné Hydro-Québec sur le recensement de onze caribous forestiers effectué par leur équipe de recherche. Nous sommes des plus septiques lorsqu'Hydro-Québec se réfère à des données datant de 1997 concernant le caribou forestier. (Bourbonnais, N., A. Gingras et B. Rochette. 1997. Inventaire aérien du caribou dans une portion de la zone de chasse 19 sud (partie est) en mars 1993. Sept-îles, Ministère de l'Environnement et de la faune du Québec, Direction régionale de la Côte-Nord. 24 p.)

Ces données reflètent un inventaire aérien datant de 1993 jusqu'en 2006, selon une nouvelle étude de seulement 13 pages: (Rochette, B., et A. Gingras. 2006. Inventaire du caribou forestier dans les secteurs Natashquan, Rivière-St-Jean et Moisie, en mars 2005. Sept-Îles, Ministère des Ressources naturelles, de la faune et des Parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord. 13 p.)

En ce domaine, il est inacceptable qu'Hydro-Québec n'ait pas eu la volonté d'accorder autant de place aux connaissances Innues de Mamit Innuat, qu'aux scientifiques de culture, disons occidentale, en ce qui concerne le caribou forestier.

### **2.11 Lignes de transmission**

Lorsque nous questionnons Hydro-Québec à savoir si les lignes de transport d'énergie du projet du Complexe de la rivière Romaine prévues à 735 kv, alors qu'elles ne seront exploitées qu'à 315 kv, ont un lien avec les projets rivière Petit Mécatina, nous nous faisons répondre qu'il existe une indépendance entre les projets complexe de la rivière Romaine et complexe de la rivière Petit Mécatina.

Hydro-Québec nous renvoie aussi à Hydro-Québec TransÉnergie, comme si Hydro-Québec Production n'était pas en contact avec cette autre créature d'Hydro-Québec pour nous priver d'avoir accès à certaines informations. Dans ses réponses, Hydro-Québec nous fait part que Hydro-Québec TransÉnergie fait l'objet d'un processus distinct d'évaluation environnementale concernant les lignes de transport d'énergie.

C'est une situation tout à fait incohérente dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale. Sans mettre en doute l'intégrité et l'intégralité de la Commission conjointe, nous ne pouvons nous empêcher de nous poser certaines questions et de les poser aux autorités concernées :

- **Dans le cas où cette Commission conjointe émette des recommandations favorables pour la délivrance de certificats d'autorisation à Hydro-Québec, dans le cadre de son projet de développement de Complexe de la rivière Romaine et dans le cas où un processus distinct d'évaluation environnementale concernant les lignes de transmission d'énergie recommande négativement l'émission de certificats d'autorisation pour ces mêmes lignes : Que se passe-t-il?**
- **Dans le cas où cette Commission conjointe émette des recommandations défavorables pour la délivrance de certificats d'autorisation à Hydro-Québec, dans le cadre de son projet de développement Complexe Rivière Romaine et dans le cas où un processus distinct d'évaluation environnementale concernant les lignes de transport d'énergie recommande positivement l'émission de certificats d'autorisation pour la construction des dites lignes : Que se passe-t-il?**

**Qui peut nous répondre à ces deux questions?**

### **2.12 Projet de la partie inférieure du fleuve Churchill**

Lorsque nous demandons à Hydro-Québec s'il y a un lien entre le projet de complexe de la rivière Romaine et le projet de la partie inférieure du fleuve Churchill, on nous répond que ces deux projets sont indépendants.

Pourtant la centrale Churchill Falls est intégrée au Parc de production d'Hydro-Québec. De plus, la ligne de transport d'énergie à 735 kv prévue est liée au projet de la partie inférieure du fleuve Churchill.

Pour toute réponse, Hydro-Québec nous renvoie, encore une fois, à Hydro-Québec TransÉnergie, réponse qui nous laisse sans aucun renseignement.

### **2.13 Territoire du Labrador**

L'étude d'impact environnementale d'Hydro-Québec démontre par la carte du projet hydroélectrique de la rivière Romaine que le bassin versant de la rivière Romaine s'étend sur le territoire du Labrador.

Lorsque nous faisons remarquer à Hydro-Québec que les Innus de Unamen Shipu et de Pakua Shipi fréquentent cette zone, on se fait répondre d'une manière simpliste qu'« il n'est pas nécessaire de décrire les composantes des milieux naturel et humain à l'extérieur de la zone d'étude ».

Pour Hydro-Québec, rien n'existe en dehors de sa zone d'étude. Hydro-Québec ne tient pas compte des impacts biophysiques pouvant être engendrés par le projet au-delà de la « frontière » Québec-Labrador-Terre-Neuve.

## **CONCLUSION**

La première partie de ce mémoire a démontré, malgré la distance qui nous sépare, que nous avons des intérêts sur le site du projet de complexe de la rivière Romaine. Les membres de nos communautés ont manifesté régulièrement de la solidarité pour les principaux impactés soit les membres de la communauté de Ekuanitshit. Le Nitassinan Mamit appartient aux membres de communautés de Mamit.

Les gouvernements, et particulièrement le gouvernement fédéral, n'ont pas pris les dispositions pour régler la question fondamentale des droits territoriaux. Au contraire, la question du titre aborigène et des droits ancestraux a été évité par les gouvernements. Bien que le processus de consultation des gouvernements se soit bien déroulé, il n'en demeure pas moins que la question de l'accommodement n'a pas été réglée à notre satisfaction. Une simple entente commerciale avec Hydro-Québec au même titre que la MRC et les municipalités ne peut prétendre avoir répondu à l'obligation d'accommodement des dernières décisions de la Cour suprême du Canada.

De plus, nous sommes totalement en accord avec le professeur de politiques publiques Louis Simard de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa lorsqu'il affirme que plusieurs pratiques développés par les promoteurs de grands projets déforment de plus en plus le processus de consultation géré par le BAPE (Le Devoir, Mercredi le 26 novembre 2008, page A-1, article de Louis-Gilles Francoeur).

Nous en sommes un bon exemple. Nos cœurs nous disent de protéger nos rivières mais les besoins primaires de nos membres nous dictent de signer des ententes pour le bénéfice des membres de nos communautés. Nous avons besoin des montants de l'**Entente Unamen Pakua 2008** si minimes soient-ils puisque le financement des gouvernements ne sont pas adéquats. Cela ne veut pas pour autant dire que nous sommes en accord avec le projet au niveau environnemental.

La vérité est qu'Hydro-Québec par l'entremise de ses ententes de partenariat, achète nos rivières. Comme les régions vivent des situations économiques difficiles, il devient facile pour Hydro-Québec de s'improviser en sauveur en signant des ententes de partenariat avec les MRC et les municipalités et les nations autochtones.

Dans ce contexte, il ne peut y avoir de débat sain sur l'environnement quand même les groupes environnementalistes n'osent plus se présenter en régions pour participer aux audiences publiques.

La deuxième partie de notre mémoire a démontré la piètre qualité des réponses d'Hydro-Québec à nos questions concernant ce projet.

De toute évidence, Hydro-Québec a considéré nos nombreux questionnements comme nul et non avenu, ce qui démontre le peu de cas qu'Hydro-Québec fait des inquiétudes et préoccupations futures des Innus concernant ce projet.

Comme nous l'avons mentionné dans notre préambule, il est effectif que les communautés d'Unamen Shipu et de Pakua Shipi ont négocié et conclu l'**Entente Unamen Pakua 2008** avec Hydro-Québec dans le cadre de son projet de développement hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Nous avons, aussi, mentionné que ce n'est pas parce qu'une entente a été conclue que cela gomme d'un seul trait toutes les inquiétudes et préoccupations majeures des membres Innus des collectivités d'Unamen Shipu et de Pakua Shipi.

Comme dans toute démocratie, les membres de nos communautés respectives éprouvent des convergences et des divergences vis-à-vis ce projet. Nous avons respecté les opinions de tous et chacun d'une manière objective tout en sachant qu'Hydro-Québec nous a placés devant des faits accomplis.

Le fait que nous ayons négocié et conclu, de bonne foi, l'**Entente Unamen Pakua 2008** avec Hydro-Québec, prouve hors de tout doute, que nous avons tendu la main à Hydro-Québec ceci, dans l'espérance d'un avenir meilleur pour tous les membres de nos communautés.

Mais, indubitablement, ce projet représente des répercussions irréversibles sur les liens intrinsèques qui nous unissent à Nitassinan Mamit et à tout ce qui peut l'affecter.

La main que nous avons tendue à Hydro-Québec a été loyale et honnête, selon les résultats de cette main tendue, nous évaluerons la sorte de main que nous tendrons à Hydro-Québec dans le cadre de son projet de développement hydroélectrique sur la rivière Petit Mécatina.

En date du 16 novembre 2008, le journal Le Nouvelliste rapportait qu'Hydro-Québec venait de dégager « un bénéfice net de 491 millions au troisième trimestre ». Bénéfices attribuables aux exportations d'Hydro-Québec Production.

Comme si cela n'était pas assez, « la société d'état sera devant la Régie de l'énergie pour défendre sa cause. Hydro-Québec demande une hausse moyenne de 2,2 % pour le 1 avril 2009. Une proposition de la société d'état laisse entrevoir une augmentation possible de 3,6% pour le tarif domestique...comme les ménages à faibles revenus habitent des logements mal isolés, les factures d'électricité sont plus importantes ». (Journal, Le Soleil, Samedi 29 novembre 2008)

Toute cette situation nous paraît totalement indécente. Les membres des collectivités des Premières Nations sont celles qui se situent dans un créneau d'extrême pauvreté et dont les conditions de logement sont les plus vétustes au pays.

Ils vont subir ces hausses alors qu'Hydro-Québec va engranger des profits considérables, dans le cadre de ses ventes à l'exportation, par le biais, entre autres, de son exploitation du complexe de la rivière Romaine, exploitation de ressources naturelles sur notre territoire ancestral Nitassinan Mamit dont nous ne récoltons que quelques miettes.

En fin de compte Hydro Québec nous compense d'une main mais nous le reprend de l'autre.

Merci,

Tshi nashkumitenan